

COMPTE
ADMINISTRATIF

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2020



vaux-en-velin

MÉTROPOLÉ DE LYON

PARTIE 1

ANALYSE FINANCIÈRE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1. Une année 2020 marquée par la crise sanitaire, affectant l'équilibre de la section de fonctionnement	8
1.1. Les dépenses de fonctionnement progressent de 1,8 %	8
1.2. La crise sanitaire a renforcé les priorités données à l'éducation et à la jeunesse	10
1.3. Les recettes de fonctionnement baissent en 2020, après cinq exercices d'augmentation régulière	11
2. L'évolution des investissements	15
2.1. Répartition des dépenses d'investissement par chapitre	15
2.2. La répartition des dépenses d'investissement confirme la priorité à l'éducation, aux sports et à la culture	17
2.3. Les recettes d'investissement progressent, du fait de l'avancement de plusieurs opérations d'ampleur	18

PARTIE 2

ANALYSE DE L'ÉPARGNE ET DE LA DETTE DE LA VILLE

1. La situation financière de la Ville, qui s'est consolidée sur la période 2015-2019, se trouve affectée par la crise sanitaire	20
1.1. La crise sanitaire a affecté la situation financière de la Ville	20
1.2. L'épargne s'établit à 5,7 millions d'euros	21
1.3. La capacité de désendettement s'établit à 12 ans	22
2. La dette se stabilise, en montant et en structure	24
2.1. La structure de la dette reste, globalement inchangée, bien que la part des emprunts fixes progresse	23
2.2. Une pluralité de prêteurs	24
2.3. Une stabilisation de l'encours de la dette	25

INTRODUCTION

Le compte administratif traduit le bilan de l'année 2020 pour le budget principal de la ville et ses trois budgets annexes (planétarium, maison des fêtes et des familles, et télésurveillance). Ce document, en rendant compte de l'exécution des budgets, est un outil de transparence démocratique. Les éléments présentés contribuent à l'analyse du niveau d'activité de la commune et de sa santé financière.

La crise sanitaire a entraîné de forts enjeux pour les services publics. Face à ce défi, la ville a répondu présente : distribution de masques, mise en place d'un centre de dépistage (puis en 2021 du centre de vaccination), distribution de matériels numériques aux élèves, développement des activités d'été, déploiement du télétravail,... Dans le même temps, des mesures d'exonérations tarifaires (centres aérés, restauration scolaire, activités seniors, taxe locale sur la publicité extérieure pour les entreprises) ont été prises afin de soutenir les ménages et les entreprises. En conséquence, l'épargne de la ville s'en trouve affectée, reculant de 8 millions d'euros à 5,7 millions d'euros.

Ces décisions ont été prises dans un contexte financier sain. Comme relevé par la chambre régionale des comptes, la situation financière de la ville s'est améliorée sur la période 2015-2019. En conséquence, malgré la dégradation de l'épargne et grâce à une gestion active des subventions partenariales, la dette ne progresse pas en 2020.

En investissement, et malgré les arrêts de chantiers liés à la crise sanitaire puis leur reprise dans des conditions complexes pour permettre le respect des règles sanitaires ou pallier aux absences liées à la pandémie, l'année 2020 constitue la deuxième année la plus importante de ces cinq dernières années. Avec 19 millions d'euros de dépenses d'équipement, la Ville confirme son action en faveur de la culture (médiathèque-maison de quartier Léonard de Vinci), des sports (équipement sportif du village) et de l'éducation (groupe scolaire Katherine Johnson et Odette Cartailhac). En parallèle, la recherche de financements partenariaux porte ses fruits, 9,7 millions d'euros de recettes d'investissement ont été encaissées en 2020, soit une nette hausse par rapport à 2019.

Ce rapport fait présente une analyse des évolutions principales des dépenses et des recettes de la ville par rapport aux exercices précédents et une analyse par politique publique, suivie par une analyse de l'épargne et de la dette.

L'ÉQUILIBRE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

La réalisation des dépenses et des recettes de l'année 2020, et les écarts par rapport aux prévisions du budget primitif (BP) sont retracés dans la maquette du compte administratif.

Le compte administratif 2020 fait apparaître un résultat cumulé de :

- 111 913 390,49 euros de dépenses
- 115 812 495,65 euros de recettes

Ceci donne lieu à un résultat positif **3 899 105,16 euros**. Il sera repris dans les comptes du budget 2021, lors du vote du budget supplémentaire.

PARTIE 1

Analyse financière du compte administratif 2020

1. UNE ANNÉE 2020 MARQUÉE PAR LA CRISE SANITAIRE, AFFECTANT L'ÉQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses de fonctionnement progressent de 1,8 %

En 2020, les dépenses réelles de fonctionnement sont en augmentation de 1,8 % par rapport à 2019. Cette croissance s'explique principalement par les dépenses liées à la crise sanitaire, particulièrement celles relatives à la masse salariale et aux achats de masques.

Chapitre		CA 2019	CA 2020	Variation annuelle
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 092 201	13 076 900	-7 %
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	47 669 374	50 173 852	5 %
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 549 057	9 498 592	-1 %
66	CHARGES FINANCIÈRES	1 473 843	1 367 525	-7 %
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 041	50 725	-33 %
Dépenses réelles de fonctionnement		72 860 515	74 167 594	1,79 %

→ Les dépenses liées aux charges à caractère général sont en baisse

Les charges à caractère général sont en baisse par rapport à 2019 (-1 million d'euros). Du fait de la crise sanitaire, de nombreux services ont été contraints à la fermeture (services culturels, sportifs...) de plus, plusieurs projets prévus au BP 2020 n'ont pas pu se réaliser.

Ainsi, dans le détail, les dépenses relatives aux contrats de prestations de service sont en baisse (-724 000 euros) du fait de la suspension de certaines prestations (frais de nettoyage notamment). De même, les frais d'énergie et de fluides sont en baisse, après la fermeture de certains équipements (-336 000 euros), ainsi que les dépenses de transports (-97 000 euros). En parallèle, pour mettre en place le télétravail, le nombre d'abonnements téléphoniques a progressé, entraînant une augmentation des frais de télécommunication (+72 000 euros).

Dans le même temps, les fournitures non stockées progressent (+645 000 euros), du fait des dépenses de masques et de gel hydroalcoolique.

→ La progression des dépenses de personnel reflète les décisions prises pour faire face à la crise sanitaire

Les dépenses de personnel progressent de 5 %, notamment du fait des décisions prises pour faire face à la crise sanitaire. Dans le détail, les principales évolutions sont les suivantes :

	CA 2019	CA 2020	Ecart 2019/2020	Variation annuelle
Permanents	40 305 417,00	42 092 467	1 787 050	4 %
Vacataires	2 490 764,00	3 480 575	989 811	40 %
Remplaçants	2 072 245,00	2 117 183	44 938	2 %
Insertion	422 578,00	456 704	34 126	8 %
Autres*	250 593,00	218 683	-31 910	-13 %
Intermittents	97 627,00	67 545	-30 082	-31 %
Titres restaurant	1 421 479,00	1 145 732	-275 747	-19 %
Solidarité Service	346 406,00	507 005	160 599	46 %
Hors paie	262 264,00	87 958	-174 306	-66 %
TOTAL	47 669 373	50 173 852	2 504 479	5 %



Concernant les postes permanents (+ 1,8 million d'euros), plusieurs décisions expliquent cette augmentation :

- l'augmentation du nombre d'agents de police municipale, de 19 agents janvier 2019, à 33 en décembre 2020 (+ 550 000 euros)
- l'ouverture des groupes scolaires Cartailhac transitoire (en année pleine) et de classes dans le groupe scolaire Anne Frank (+ 300 000 euros)
- l'octroi d'une prime pour les agents en présentiel durant le premier confinement : (+ 170 000 euros)
- l'organisation des deux tours d'élections, municipales et métropolitaines (+ 70 000 euros)
- l'augmentation de la participation à la prévoyance des agents (+60 000 euros)
- le glissement vieillesse technicité (+ 300 000 euros)

Durant la période estivale, alors que les règles sanitaires limitaient les déplacements ou l'accès à des équipements, des choix forts ont été faits pour maintenir un haut niveau de service public. En conséquence, les dépenses liées aux vacataires progressent (+1 million d'euros) pour répondre à ces choix :

- la gratuité des centres de loisir et de la restauration scolaire a conduit à une augmentation de la fréquentation, ainsi que l'application du sanitaire de juillet à décembre 2020 (+ 460 000 euros)
- le maintien de la rémunération des vacataires durant trois mois (mars à mai 2020) (400 000 euros)
- le développement des actions Activ été (+ 220 000 euros)
- l'augmentation des remplacements (août – décembre) du fait de nombreux arrêts maladie liés au COVID (+ 130 000 euros)

Enfin, du fait de nombreux arrêts maladie liés au COVID et des nouveaux protocoles sanitaires qui ont nécessité une présence humaine renforcée, on note une progression des dépenses de prestations relatives au remplacement des agents absents. Ainsi, la progression des renforts dans les écoles conduit à une augmentation des dépenses de 70 000 euros. Par ailleurs, la mise en place des agents de prévention et de sécurité devant les écoles en année pleine conduit à une progression des dépenses de 90 000 euros.

→ Les charges de gestion courante sont stables

Les dépenses du chapitre 65 sont stables, à 9,5 millions d'euros (-50 000 euros). Dans le détail, on note une progression de la subvention aux budgets annexes, notamment celui du Planétarium (+123 000 euros). De plus, contrairement à l'année précédente, la subvention au CCAS s'est établie à 1 399 006 euros, soit la totalité du budget voté. Le soutien à la vie associative (subventions à destination des associations et des clubs) s'élève à 5 millions d'euros.

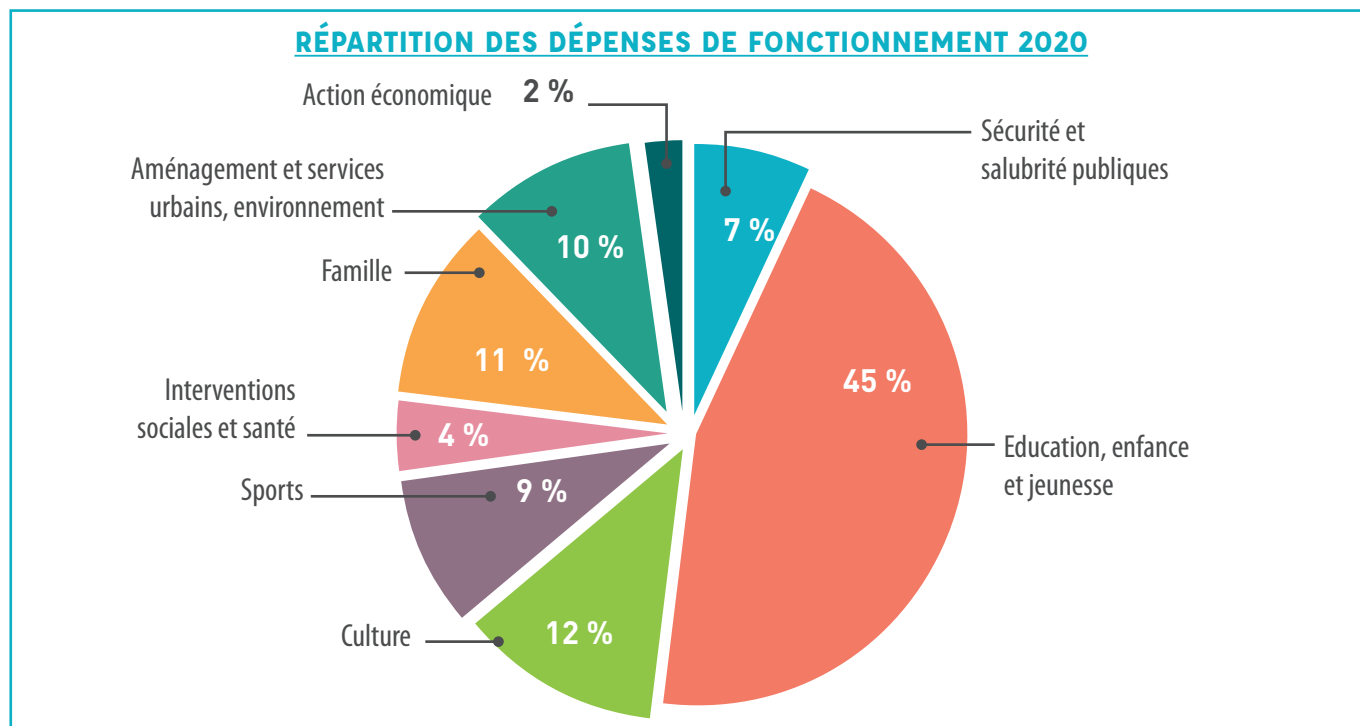
→ Les charges financières baissent de 7 %, les charges exceptionnelles se réduisent de 33 %

La Ville bénéficie de la baisse des taux d'intérêt et réduit ses dépenses en matière de charges financières. Les dépenses liées aux frais financiers s'établissent à 1,4 million d'euros.

Les charges exceptionnelles de l'année 2020 sont en baisse à 50 725 euros (contre 76 041 euros en 2019).

1.2. La crise sanitaire a renforcé les priorités données à l'éducation et à la jeunesse

La répartition des dépenses par fonction illustre, en 2020, la priorité donnée à l'éducation, aux sports et à la jeunesse durant la crise sanitaire, qui a particulièrement affecté les foyers vaudais.



Ainsi, **l'éducation et la jeunesse** constituent le premier poste de dépenses, après les dépenses d'administration générale, pour 23,1 millions d'euros. Dans le détail, les dépenses de personnel représentent 17,5 millions d'euros, en nette progression, du fait de la progression des effectifs scolaires et du maintien d'une ATSEM par classe. De plus, les agents en arrêt maladie liés au COVID ont systématiquement été remplacés. Les achats courants de l'éducation sont en baisse à 3 millions d'euros (contre 3,3 millions) du fait de la fermeture des écoles durant le premier confinement.

La culture est le deuxième poste avec 5,9 millions d'euros, soit en baisse par rapport à 2019, du fait de la fermeture des équipements pour respecter les consignes sanitaires. Ainsi, si les dépenses de personnel progressent du fait du glissement vieillissement technique (3,8 millions d'euros), les charges à caractère général, relatives à l'organisation des événements culturels de la ville sont en nette baisse (0,7 million d'euros contre 1,1 million d'euros en 2019).

Les actions à destination des foyers, social et santé, troisième poste avec 5,7 millions d'euros, regroupent principalement les services en faveur des personnes âgées (0,9 million d'euros) et les crèches (4,7 millions d'euros).

LE SOUTIEN À LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

En 2020, les dépenses liées à l'environnement sont réparties en deux pôles principaux :

- les dépenses liées à l'animation de la politique environnementale
- les clauses et critères environnementaux dans les marchés publics

Les dépenses liées à la politique environnementale sont principalement constituées de l'appel à projets environnement (20 000 euros), la mise en œuvre du plan communal de sauvegarde et des actions de sensibilisations (20 000 euros). Par ailleurs, des critères environnementaux sont intégrés aux consultations de marchés publics. Ainsi, pour le marché de restauration scolaire, petite enfance et personnes âgées (environ 1 million d'euros par an) les performances en matière de développement durable constituent 20 % de la note technique.

De plus, le plan climat énergie de la Ville vise à une rénovation thermique des équipements. Cela se retrouve dans plusieurs projets d'investissement (rénovation de groupes scolaires et de la piscine Jean Gelet).

1.3. Les recettes de fonctionnement baissent en 2020, après cinq exercices d'augmentation régulière

Sur la période 2016-2019, la croissance moyenne des recettes est de 2,2 %.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Recettes réelles de fonctionnement	74 512 460	77 216 442	79 464 969	81 349 083	80 167 836

Pour la première année depuis 2016, les recettes réelles de fonctionnement sont en baisse. Ainsi, sur la période 2016-2020, les recettes de fonctionnement sont en augmentation moyenne de 2,2 %. L'année 2020 connaît une baisse de 1 % des recettes, ce qui constitue un réel décrochage par rapport à la tendance observée. Cette baisse est également observée sur les autres collectivités du bloc local : d'après le bilan provisoire de la situation financière des collectivités locales du bloc communal en 2020 de la direction générale des finances publiques les recettes réelles de fonctionnement du bloc local reculent de 1,1 % en 2020 (après +2,5 % en 2019).

→ Les recettes de fonctionnement baissent de 1 %, principalement du fait de la contraction des produits des services

Chapitre		CA 2019	CA 2020	Variation annuelle
013	ATTÉNUATIONS DE CHARGES	448 399	735 660	64 %
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DO-MAINE ET VENTES DIVERSES	3 378 905	1 932 146	-43 %
73	IMPÔTS ET TAXES	44 880 183	44 799 809	0 %
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PAR-ICIPATIONS	31 421 752	31 553 184	0 %
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	840 533	779 768	-7 %
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	379 310	367 267	-3 %
Total		81 349 083	80 167 834	-1 %

La baisse des dépenses réelles de fonctionnement provient principalement de la contraction des recettes liées aux services fermés durant le confinement (culture, centres aérés, restauration, ...).

→ Les atténuations de charges progressent, du fait des arrêts maladie liés au COVID

Pour rappel, les atténuations de charges correspondent aux remboursements de l'assurance maladie à la suite d'arrêts maladie d'agents non titulaire de la collectivité. Ces recettes progressent de 290 000 euros pour s'établir à 735 660 euros, du fait de la recrudescence d'arrêts maladies liés à la crise sanitaire. Contrairement au secteur privé, c'est la Collectivité qui doit continuer à verser le traitement des agents arrêtés, en même temps qu'elle salarie les vacataires appelés à suppléer les absences prolongées.

→ Les recettes liées aux produits des services sont en nette baisse

Les recettes des produits des services se contractent fortement du fait de la fermeture de la restauration scolaire et des équipements culturels durant le premier confinement. Les principales évolutions sont :

- les recettes de restauration scolaire baissent de 60 % et s'établissent à 415 967 euros contre 1 million d'euros en 2019, du fait de la fermeture des écoles durant le premier confinement ;
- les recettes des centres de loisirs et accueils de loisirs baissent de 50 % (100 000 euros en 2020 contre 205 000 euros en 2019) ;
- les recettes des équipements culturels (centre Charlie Chaplin, cinéma Les Amphis) baissent de 224 000 euros et s'établissent à 100 000 euros.

→ Les impôts et taxes sont en légère baisse, du fait d'une nette baisse des droits de mutation à titre onéreux

Les recettes du chapitre 73 baissent de 80 000 euros, soit une baisse de 0,2 %, principalement du fait de la baisse des droits de mutations et des exonérations de taxe locale sur la publicité extérieure.

	2019	2020	Evolution
TAXE FONCIERE ET D'HABITATION	26 223 568	26 982 176	3 %
AUTRES IMPOTS LOCAUX	101 597	95 912	-6 %
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	14 236 752	14 236 752	0 %
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	1 858 682	1 858 682	0 %
TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	14 568	15 258	5 %
TAXE SUR L'ELECTRICITE	663 039	527 313	-20 %
TAXE EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES	193 332	2 717	-99 %
TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION	1 588 645	1 080 999	-32 %
Total impôts et taxes	44 880 183	44 799 809	-0,2 %

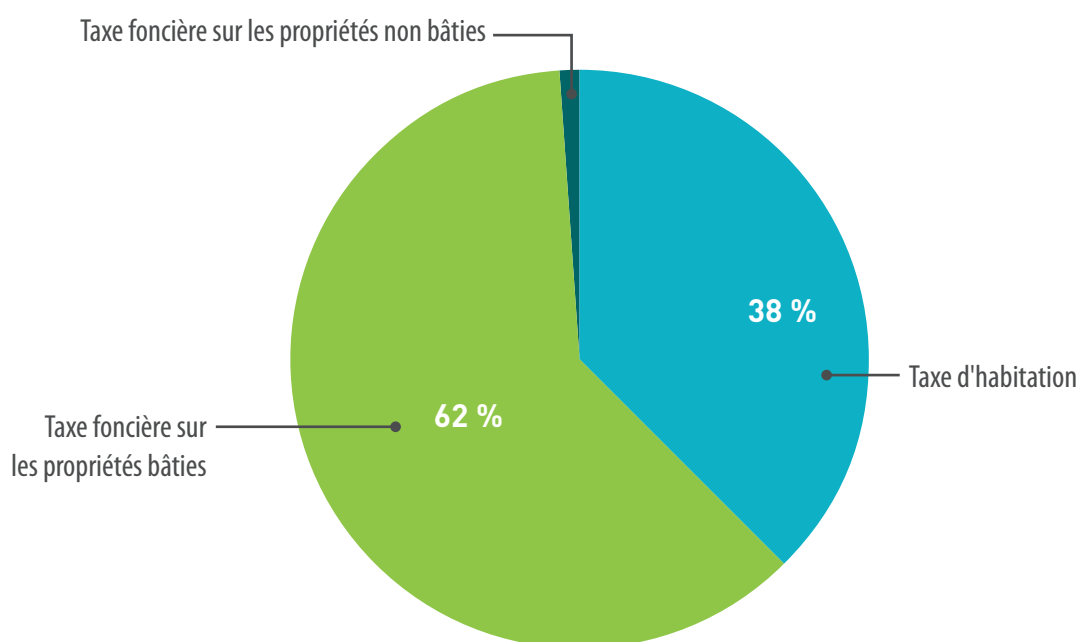
› Les revenus des taxes foncières et d'habitation maintiennent la dynamique observée ces 10 dernières années

Le dynamisme de ces trois taxes est relativement constant sur les quatre dernières années.

	2016	2017	2018	2019	2020
Revenu de la fiscalité ménage (en euros)	24 802 067	25 016 086	25 510 773	26 223 568	26 982 176
Taux d'évolution annuel	3 %	1 %	2 %	3 %	3 %

Ainsi, après une légère baisse en 2017, les taxes ménages ont un taux de croissance moyen d'environ 2 %.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020

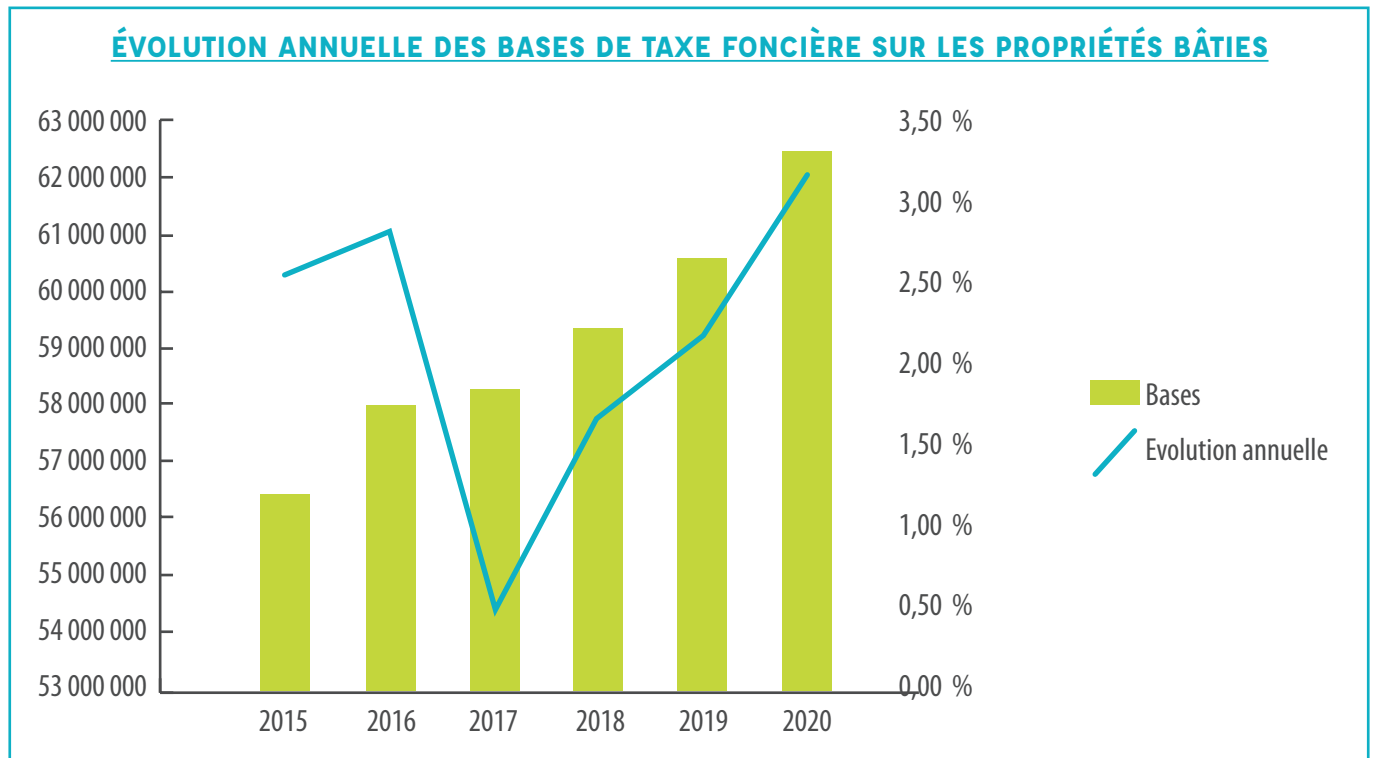




La fiscalité ménage se répartit entre :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties pour 16,7 millions d'euros ;
- la taxe d'habitation pour 10,1 millions d'euros ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour 100 000 euros ;
- pour rappel, la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères est perçue par la métropole (3 millions d'euros).

La taxe foncière sur les propriétés bâties connaît une progression plus importante, du fait de l'évolution dynamique des bases, les taux communaux n'ayant pas augmentés.



Dans le détail, on distingue, en 2020 une augmentation des bases physiques de 2,5 % et une augmentation nominale (fixée par l'État) de 1,2 %.

Pour la taxe d'habitation, l'année 2020 est la dernière année où l'État se substitue aux contribuables exonérés. À partir de 2021, la ville recevra la fraction départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, majorée d'un coefficient correcteur.

➤ L'allocation de compensation et la dotation de solidarité communautaire sont stables

Conformément à la délibération de la métropole du Grand Lyon du 30 septembre 2019 (liée à la prise en charge et la valorisation de certaines compétences désormais métropolitaines, notamment la police des immeubles menaçant ruine), le montant de l'attribution de compensation baisse et s'établit à 14 236 752 euros.

Après une augmentation en 2019, la dotation de solidarité communautaire est stable. Les critères de la dotation de solidarité communautaire (DSC) en ont été arrêtés en 2011. Selon une articulation complexe, ils mêlent :

- pour 60 % des indicateurs dits de péréquation (population, potentiel financier, effort fiscal, ancienneté d'appartenance à la Métropole, logements sociaux, revenu médian des habitants, etc.) ;
- pour 20 % un intéressement au développement économique et à l'accroissement démographique ;
- pour 20 % une garantie d'évolution combinée à une enveloppe « gens du voyage ».

Fixée pendant plusieurs années à 20 millions d'euros au niveau métropolitain, l'enveloppe globale a été relevée pour atteindre 27 millions d'euros en 2019, ce qui explique la hausse mécanique de la part attribuée à Vaulx-en-Velin. De nouveaux critères sont en cours d'évaluation par la métropole, qui conduiront à modifier de nouveau le montant reçu par la commune.

➤ Année blanche pour la taxe locale sur la publicité extérieure

Les contribuables de la taxe locale sur la publicité extérieure ont été entièrement exonérés en 2020 (les 2 700 euros perçus constituent des rappels de 2019 perçus en début d'année). Par ailleurs, le revenu de la taxe locale sur l'électricité est en baisse du fait de la baisse de la consommation.

➤ La taxe additionnelle sur les droits de mutation connaît une forte baisse

	2016	2017	2018	2019	2020
Droits de mutation (en euros)	773 958	855 806	1 182 945	1 588 645	1 080 999
Taux d'évolution annuel	14 %	11 %	38 %	34 %	-32 %

S'appliquant sur les transactions immobilières et collectée par les notaires, la taxe additionnelle sur les droits de mutation est le reflet du dynamisme immobilier sur une commune. Elle a donc fortement baissé au premier trimestre du fait du premier confinement. À ce titre, l'année 2020 constitue un réel décrochage, avec une baisse du revenu de cette taxe de 32 %.

➔ Les dotations et participations de l'État sont stables

Les dotations et participations de l'État sont, dans l'ensemble stables, elles ne contribuent donc pas à la croissance des recettes. Dans le détail, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation de l'État. Elle est répartie entre une part forfaitaire et une part dite de péréquation (dotation de solidarité urbaine).

	2019	2020	Evolution	Taux d'évolution
DOTATION FORFAITAIRE	4 756 942	4 703 069	- 53 873	-1 %
DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	18 226 945	19 052 934	825 989	+5 %
DGF	22 983 887	23 756 003	772 116	+3 %

Pour l'année 2020, on observe la confirmation de la tendance observée ces dix dernières années : la part forfaitaire de la DGF est en baisse de 1 %, compensée par la hausse de la dotation de solidarité urbaine de 5 %. La DGF progresse donc au global, malgré la baisse de la part forfaitaire (prenant pourtant en compte la progression de la population).

➔ Les produits de gestion courante sont en baisse

Les produits de gestion courante sont principalement composés des loyers pour 129 052 euros (contre 168 960 euros en 2020), et des chèques déjeuners, correspondant à la part salariée pour 650 719 euros.

2. L'ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

La crise sanitaire a également impacté les dépenses d'équipement, du fait des arrêts de chantier intervenus durant le premier confinement. Pour autant, l'année 2020 est une des années les plus importantes en termes de réalisation sur ces cinq dernières années, avec 25,5 millions d'euros de dépenses d'investissement.

2.1. Répartition des dépenses d'investissement par chapitre

Au sein des dépenses d'investissement, on distingue : le remboursement de l'emprunt, les dépenses intégrées dans des chapitres opérations (ci-dessous « opérations d'équipement ») et le reste des dépenses qui s'inscrivent aux chapitres 20, 21 et 23.

Chapitre		2020
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	1 030 605
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES	33 655
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 501 172
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (4)	-
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	5 713 901
	Opérations d'équipement	9 788 656
Total des dépenses d'équipement		19 067 989
16	remboursement d'emprunt	6 451 068
Total des dépenses réelles d'investissement		25 519 057

→ Les immobilisations incorporelles (20)

Les immobilisations incorporelles (frais d'études principalement) pour 1 million d'euros regroupent plusieurs opérations en 2020 :

- le groupe scolaire Katherine Johnson (161 303 euros)
- la rénovation de la piscine (132 094 euros)
- l'équipement sportif du village (108 803 euros)
- la rénovation de l'hôtel de ville (76 085 euros)
- des dépenses de logiciels (74 754 euros)
- l'équipement mutualisé Ville-campus (72 672 euros)

→ Les subventions d'équipements (204)

33 655 euros ont été payés à la métropole pour des travaux d'éclairage public réalisés sur le territoire communal.

→ Les immobilisations corporelles (21)

Les immobilisations corporelles regroupent principalement les acquisitions immobilières, le mobilier et le matériel, pour un total 2,5 millions d'euros de dépenses en 2020.

Les principales réalisations sont :

- l'acquisition, à titre onéreux, à la suite de la préemption de la métropole d'un immeuble situé au 13 avenue Paul Marcellin (567 000 euros) et du 11 allée des marronniers (280 000 euros)
- l'achat de matériel informatique, principalement pour le développement du télétravail (229 204 euros), ainsi que des tablettes pour les élèves durant le premier confinement (73 878 euros)
- l'acquisition de véhicules, notamment pour la police municipale (121 962 euros)

→ Les immobilisations en cours (23)

Les immobilisations en cours (travaux, installation et avances principalement) s'établissent à 5,7 millions d'euros.

Plusieurs éléments remarquables parmi les réalisations de l'année 2020 :

- les travaux de rénovations de l'hôtel de ville (1 641 629 euros)
- la rénovation de la piscine Jean Gelet (595 805 euros)
- les rénovations de groupe scolaire (Courcelles, 186 308 euros ; Curie, 146 869 euros ; Mistral, 145 496 euros, Neruda, 110 452 euros)
- la rénovation des équipements culturels (les Amphis, 71 029,32 euros ; le centre culturel communal Charlie Chaplin, 89 251 euros)
- les travaux des réseaux de vidéosurveillance (177 424 euros)

Tous ces chapitres s'entendent hors dépenses liées aux opérations, détaillées ci-après.

→ Les opérations d'équipements

Les opérations d'équipement de l'année 2020 s'établissent à 9,8 millions d'euros.

		2020
215	EQUIP BEAUVIERE	244 060
216	EQUIP O CARTAILHAC	413 247
218	GS KATHERINE JOHNSON	3 524 708
412	STADE LADOUMEGUE	306 159
420	MAISON QUARTIER MAS	5 038 046
800	CONSEILS DE QUARTIER	133 622
810	OPERATION REPUBLIQUE	104 781
824	MAISON DU PROJET ET DE LA CREATION	24 034
Total des opérations d'investissement		9 788 656

Les opérations relatives au groupe scolaire Beauverie sont terminées, après une livraison de l'équipement en février 2019. Quelques dépenses ont impacté 2020 à hauteur de 244 060 euros. De même pour la rénovation du stade Ladoumègue (306 159 euros).

Les réalisations concernant le groupe scolaire Odette Cartailhac sont relatives aux études (413 247 euros), les marchés de travaux seront lancés courant 2021.

Pour la médiathèque – maison de quartier Léonard de Vinci, l'année 2020 est l'une des principales années de réalisation, avec un montant total de 5 millions d'euros dépensés. L'équipement sera livré au dernier trimestre 2021. De même pour le groupe scolaire Katherine Johnson, 3,5 millions d'euros sont mandatés en 2020, dont les travaux continuent en 2021.

Le budget des conseils de quartier a été dépensé à hauteur de 133 622 euros en 2020.

Par rapport au total des crédits votés en 2020 et malgré un contexte compliqué par la crise sanitaire qui a contraint à l'arrêt des chantiers puis à des reprises progressives ou partielles, le taux de réalisation des dépenses d'équipement atteint ainsi le niveau de 71 %.

2.2. La répartition des dépenses d'investissement confirme la priorité à l'éducation, aux sports et à la culture

La répartition des dépenses d'investissement par politiques publiques illustre les priorités données à l'éducation (7 millions d'euros) à la culture (5,9 millions d'euros) et aux sports (2,1 millions d'euros).

Le tableau ci-dessous répertorie, par année et par secteur, les dépenses réalisées par la ville.

Dépenses d'équipement annuelles	2016	2017	2018	2019	2020
	14 896 879	24 250 530	18 659 900	18 422 388	19 067 989
Education	7 993 466	17 826 398	10 598 306	11 928 965	7 099 485
dont GS K.Johnson (foncier + étude + travaux)		2 269 914	393 167	1 675 677	3 524 708
dont rénovation GS Croizat	2 592 818	2 569 030	225 908	61 243	
dont rénovation GS Grandclément	1 750 163	1 080 753	92 247		
dont GS Beauverie (école transitoire + équipement définitif)	1 371 803	7 185 968	8 434 335	2 101 847	244 060
dont GS Cartailhac				72 173	413 247
Petite enfance	82 430	68 171	57 419		
Sports	1 183 051	406 630	327 362	1 120 822	2 119 484
dont stade Ladoumègue					306 159
dont stade Jomard	5 176	87 010	28 498		
dont gymnase Owens	930 981	20 124	405		
Culture et vie associative	637 562	2 322 499	1 388 877	557 523	5 887 948
dont Médiathèque-Maison de quartier					5 038 046
dont Planétarium	207 134	1 395 405	374 049		
Sécurité	831 915	744 903	376 332	467 928	369 825
Autres équipements et projets	1 634 077	1 210 536	1 810 122	1 933 088	1 205 506
Développement urbain et espaces publics, éclairage public	2 534 377	1 671 393	4 101 482	2 397 644	2 385 742

2.3. Les recettes d'investissement progressent, du fait de l'avancement de plusieurs opérations d'ampleur

Les subventions d'investissement qui financent les opérations menées par la ville, ont connu un niveau de réalisation à hauteur de 9 751 051 euros en 2020, ce qui représente 51 % des dépenses d'équipement.

Subventions d'investissement	2016	2017	2018	2019	2020
en euros	7 483 082	7 415 167	4 984 485	5 499 619	9 751 051
en % des dépenses	50,23 %	30,58 %	26,71 %	29,85 %	51,14 %

Dans le détail, les financements proviennent en majorité de l'État pour 4 millions et de l'agence nationale de renouvellement urbain pour 2,4 millions d'euros, suivis par les financements privés du projet urbain partenarial (2,1 millions d'euros pour le PUP Gimenez).

	Financier	2020
1321	Etat	4 156 804
1322	Région	206 564
1328	Anru	2 391 626
1333	Plan d'aménagement d'ensemble	831 266
1338	Projet urbain partenarial	2 164 792
Total des recettes réelles d'équipement		9 751 051

PARTIE 2

Analyse de l'épargne et de la dette de la Ville

1. LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA VILLE, QUI S'EST CONSOLIDÉE SUR LA PÉRIODE 2015-2019, SE TROUVE AFFECTÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

1.1. La crise sanitaire a affecté la situation financière de la Ville

→ La Ville a abordé l'année 2020 avec une situation financière saine.

Durant la période 2015 - 2019, la Ville a consolidé sa gestion. Ainsi, les recettes de gestion courante progressent, en moyenne sur la période, de 1,71 % alors que les dépenses de gestion courante augmente de 1,16 %. Cette tendance saine est illustrée par les charges à caractère générale qui connaissent une évolution plate (-0,05 %) sur cette période. Les frais de personnel progressent de 1,94 %, soit une progression inférieure à celle de la population sur le territoire (2,6 %).

En conséquence, depuis 2015, l'épargne de la Ville s'est améliorée. Elle passe de 5,6 millions d'euros en 2015 à 8,2 millions d'euros en 2020.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Evolution de l'épargne	5 663 310	6 152 427	6 032 751	7 372 484	8 185 299

→ Cependant, l'année 2020 constitue une année exceptionnelle, et la crise sanitaire a heurté l'équilibre financier de la Ville.

Ainsi, dans la ville a engagé 2,3 millions d'euros de dépenses strictement liées à la crise. Dans le même temps, 1,5 millions de recettes en moins étaient encaissées, du fait des exonérations tarifaires et de la conjoncture économique. En tout, c'est un manque de 3,7 millions d'euros pour les finances de la Ville.

Dépenses	Fonctionnement	Investissement
Achats de masques	666 551	
Achat de gel hydroalcoolique	25 463	
Remboursement billets 5C	30 760	
Développement Activ'été : dépenses matériel prestation	77 267	
Augmentation de la fréquence des accueils de loisirs	460 000	
Maintien de la rémunération des vacataires	400 000	
Développement des actions d'été (vacataires)	220 000	
Augmentation des remplacements	130 000	
Prime COVID pour les agents	170 000	
Augmentation de la subvention du Planétarium	123 000	
Augmentation du nombre d'abonnements téléphoniques mobiles	72 734	
Tablettes pour les enfants		73 878
Aquisitions d'ordinateurs et matériel pour le télétravail		124 000
Total dépenses		2 303 041

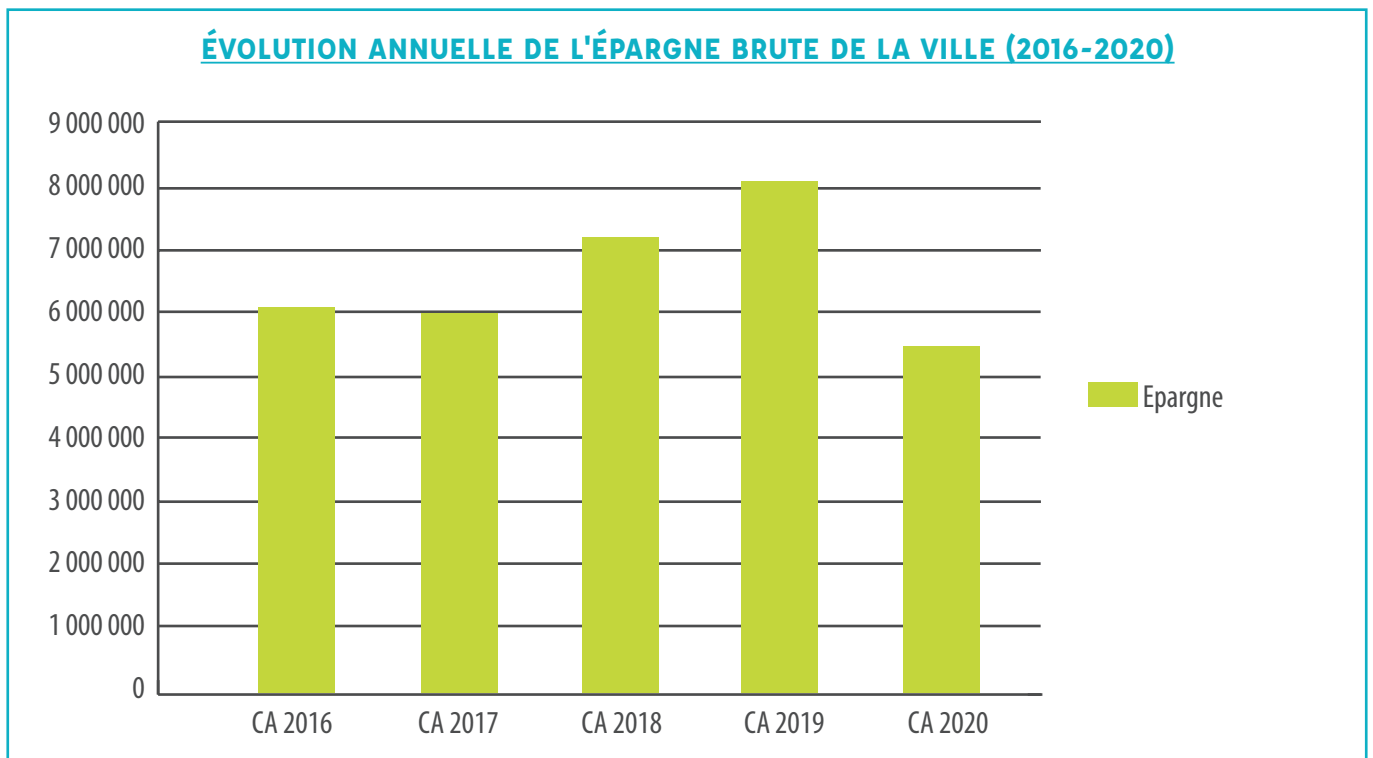


Recettes	Fonctionnement	Investissement
5C	195 744	
Amphis	23 966	
Ecole des arts	67 955	
Taxe locale sur la publicité extérieure	200 000	
restauration scolaire	607 608	
Droits de mutation à titre onéreux	507 646	
Activités seniors	56 515	
Total recettes		1 474 740

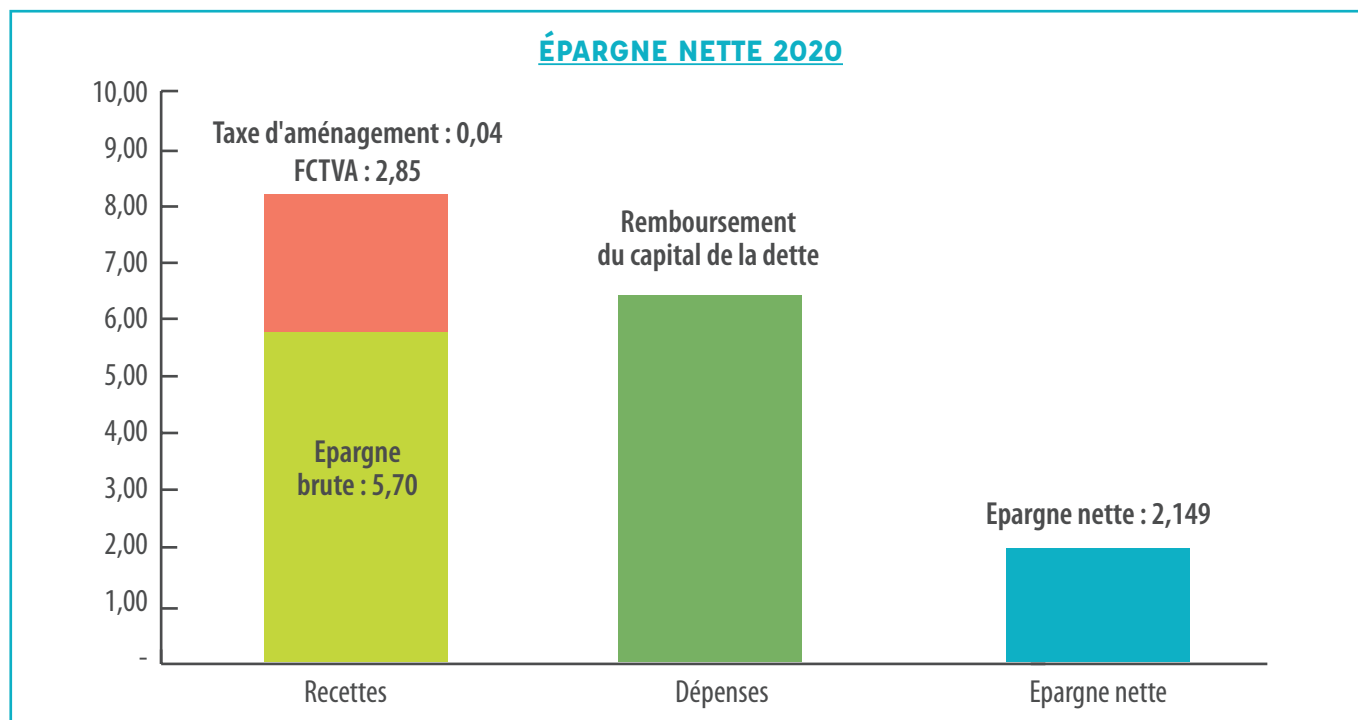
1.2. L'épargne s'établit à 5,7 millions d'euros

L'épargne brute de la Ville correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, dont les dépenses et recettes exceptionnelles sont retranchées. Cet indicateur financier permet d'évaluer la capacité de la Ville à financer les investissements à partir de ses ressources propres (hors financements partenariaux et endettement).

En 2020, l'épargne est en décrochage par rapport à la tendance des quatre dernières années, du fait de la baisse des recettes et à la hausse des dépenses de fonctionnement en lien avec la pandémie. L'épargne baisse de 2,5 millions d'euros par rapport à 2019 et s'établit à 5,7 millions d'euros. Le taux d'épargne brute, soit l'épargne rapportée aux recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 8 %, 10,4 % l'année précédente.



Pour calculer l'épargne nette, on ajoute à l'épargne brute les recettes propres d'investissement soit : le fond de compensation de la TVA, la taxe d'aménagement et des produits de cessions d'immobilisations principalement. À cela est soustrait les remboursements d'emprunt. En 2020, l'épargne nette s'établit donc à 2,1 millions d'euros.



1.3. La capacité de désendettement s'établit à 12 ans

Au 31 décembre 2020, la dette s'établit à 70 803 765 euros, soit une baisse par rapport à 2019, du fait de recettes d'investissement conséquentes.

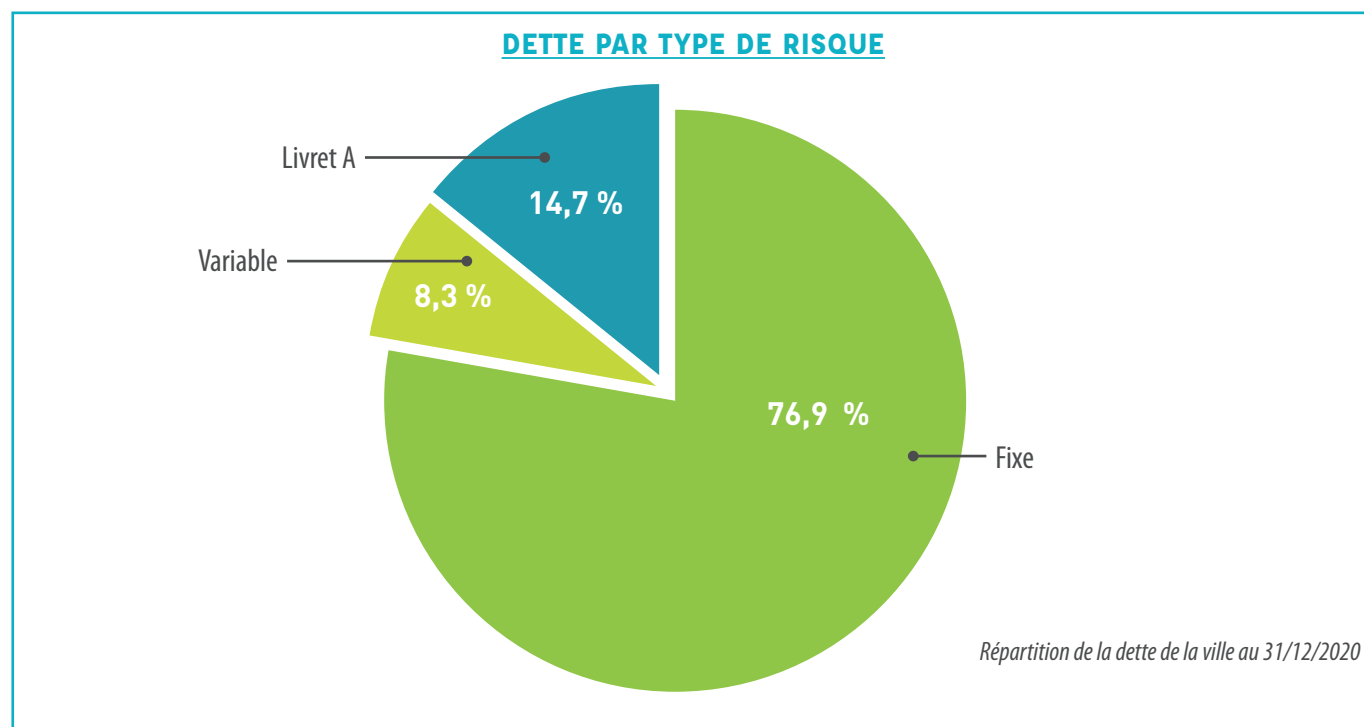
Si le niveau de la dette baisse, la dégradation de l'épargne conduit à une capacité de désendettement de 12,4 ans. Pour rappel, la capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en mobilisant toute l'épargne.

	2016	2017	2018	2019	2020
Capacité de désendettement (en années)	9,2	11	9,6	8,8	12,4
Total dette ville au 31/12	57 975 720	66 254 545	70 141 124	71 913 402	70 645 361
Nombre d'habitants	44 653	47 313	48 497	49 928	50 823
Dette / habitant	1 298	1 400	1 446	1 440	1 390

2. LA DETTE SE STABILISE, EN MONTANT ET EN STRUCTURE

2.1. La structure de la dette reste, globalement inchangée, bien que la part des emprunts fixes progresse

La dette de la Ville est constituée d'emprunts à taux fixe pour 77 %, contre 73 % en 2019. Le reste des emprunts sont adossés au livret A (15 %) et des emprunts à taux variables (8 %). En effet, le niveau actuellement bas des taux d'intérêt a conduit à privilégier les taux fixes.



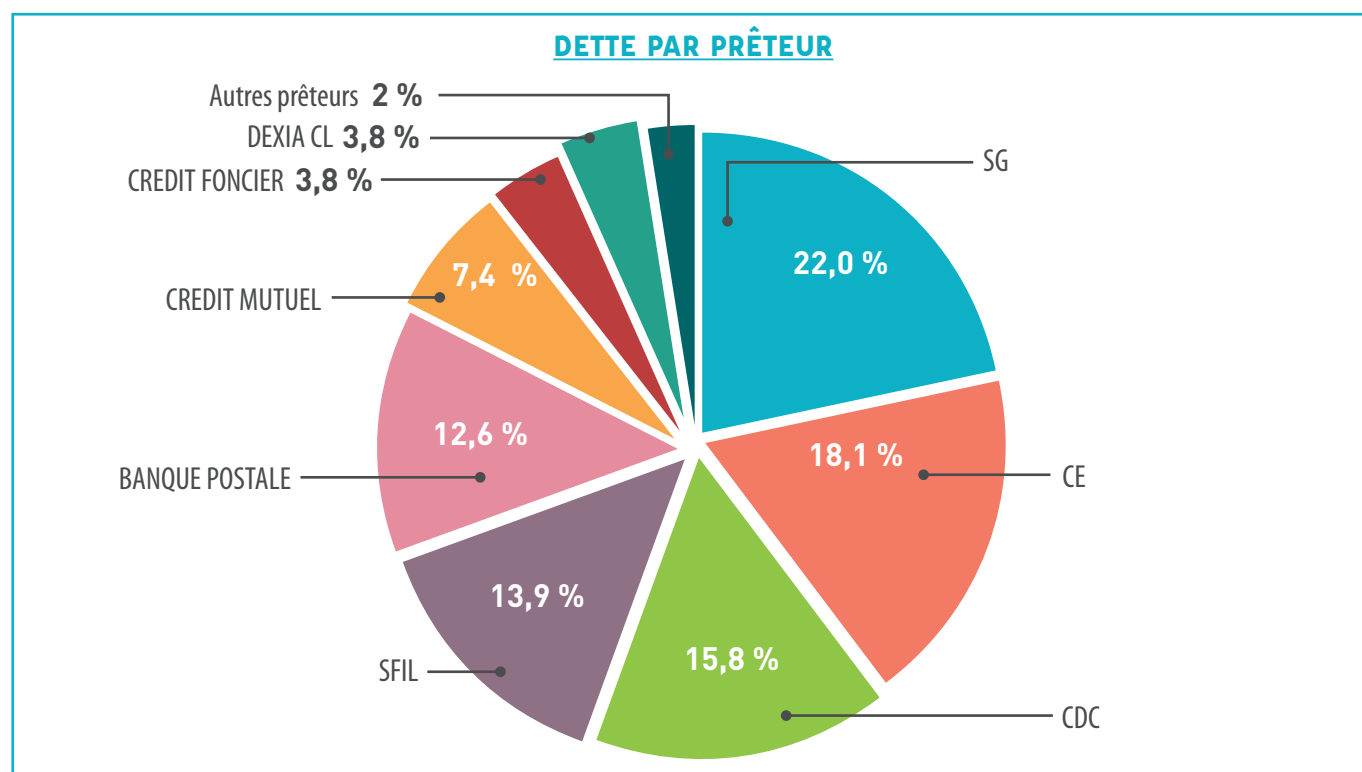
Le taux d'intérêt moyen de la dette est en baisse et s'établit à 1,8 %, contre 2 % en 2019. Ce taux continue donc de baisser, du fait d'une gestion concurrentielle de la dette. Ce taux, inférieur à celui des communes de même strate (2,14 %), montre ainsi une gestion performante, alors même que les taux fixes ont été privilégiés.

La durée de vie résiduelle est inférieure à celle des communes de même strate. La dette vaudaise a une durée de vie de 11 ans et 9 mois, inférieure à celle des communes de même strate de 13,04 ans.

Par ailleurs, La dette de la ville est entièrement classée 1A selon la charte de Gissler, dite « charte de bonne conduite », c'est-à-dire qu'elle est constituée d'emprunts sans risques.

2.2. Une pluralité de prêteurs

La dette de la ville est répartie entre plusieurs organismes bancaires : le principal emprunteur est la société générale (22 %) suivi par la caisse d'épargne (18 %) et la caisse de dépôt et des consignations (16 %).



2.3. Une stabilisation de l'encours de la dette

Répartition des prêteurs au 31/12/2020

En 2020, la dette est stabilisée à 70,6 millions d'euros, du fait de l'augmentation des recettes d'investissement.

	2016	2017	2018	2019	2020
Budget principal	57 788 610	66 254 545	70 141 123	71 913 402	70 645 361
Budget résidence Croizat	187 110				
Total dette ville au 31/12	57 975 720	66 254 545	70 141 123	71 913 402	70 645 361



MÉTROPOLE DE LYON

Conception graphique : www.hellohello-designeditorial.com